



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2023/07

Date d'envoi de la convocation : 9 mars 2023
 Date d'affichage de la convocation : 9 mars 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, en salle Saint-Exupéry, le jeudi 16 mars 2023, sous la présidence de Valérie GIRAUD, Maire.

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, M. GRANDJEAN, Mme SAVIN, M. SOTHIER, M. SCHWOB, M. LEGAL, M. FOUGERE, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, Mme PERRIN, M. MAUGEIN, Mme KLINGELSCHMITT.

Absents excusés ayant donné procuration : M. ROUVIER, pouvoir à M. HELOIRE ; Mme LAURENT WILCYNski, pouvoir à Mme GIRAUD ; Mme PIN, pouvoir à M. CHOTARD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme LAMY ; Mme MONNIER, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. MICHAUD, pouvoir à M. GRANDJEAN ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; M. LECLERC, pouvoir à Mme PERRIN, M. TOUZOT pouvoir à M. MAUGEIN.

Absente Mme PARENT.

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 19
Représentés : 9
Votants : 28
Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Mme Dominique SAVIN est désignée comme secrétaire de séance.

Budget primitif pour 2023

Rapporteur : M. CHOTARD

Le budget primitif est un acte de prévision et d'autorisation voté chaque année par le Conseil Municipal.

L'ensemble des procédures d'élaboration, de vote et de contrôle est réglé par le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1612-1 à L1612-20 et L.2312-1 et suivants.

Le budget primitif 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTIONS	PROPOSITION 2023	RESTE A REALISER 2022	TOTAL BP 2023
INVESTISSEMENT			
Dépenses	3 919 123.52	279 286.78	4 198 410.30
Recettes	4 198 410.30	0	4 198 410.30
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	6 929 119.68	0	6 929 119.68
Recettes	6 929.119.68	0	6 929 119.68

Les résultats de l'exercice 2022 en section de fonctionnement et en section d'investissement sont repris au budget primitif 2023.

Un état détaillé par chapitres du projet de budget primitif est joint au présent rapport.

Après exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- APPROUVE le budget primitif pour 2023

VOTE	Pour	21	D. COHEN ; L. MADER ; H. LECLERC ; K. PERRIN G. TOUZOT ; M. MAUGEIN A. KLINGELSCMITT
	Abstention	7	
	Contre	0	
<i>Adopté à la majorité</i>			

Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 20 mars 2023

- publication sur le site internet de la Ville le 20 mars 2023

***Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD***

